

**COMPTE RENDU - Atelier Sécurité
Réunion avec les amicales de locataires et les
présidents de copropriétés
18 janvier 2016**

Etaient présents :

Mme Édith PESCHEUX, Adjointe au Maire en charge de l'Habitat et du Logement
Mme Juliette PAPAZIAN, Adjointe au Maire en Charge de la prévention, Médiation, Sécurité
Mme NOTTE, Présidente de l'Amicale des locataires SAIEM centre ville rue Guichard
Mr PAPIN, Président du Conseil Syndical de l'avenue du Pont Royal
Mr NICOLLE, Membre de l'amicale des locataires du 14 rue Marc Sangnier
Mme SURDEL, Présidente du Conseil de la Résidence Athéna
Mr MONTUIRE, Président de l'Amicale des locataires CGL Cité Jardins
Mme GRIGNON, Membre de l'Amicale des locataires CGL Cité Jardins
Mme LANCRAY SAVARD, Présidente de l'Amicale des locataires au 27, rue de la Gare
Mr NADEAU, Représentant de la Copropriété du 31 rue Camille Desmoulins
Mr CHARLIER, Président du Conseil Syndical de la Résidence du Parc
Mr GAUTIER, Membre du Conseil Syndical de la Résidence du Parc
Mme LETOURNY, Membre du Conseil syndical du 4-6 rue Schœlcher
Mr POINTEL, Membre du Conseil Syndical du 14 rue Louis Georgeon
Mme DIAGNE, Chargée de mission Prévention médiation Sécurité, Ville de Cachan
Mme PERRIN, Responsable du service habitat-logement, Ville de Cachan

Excusés :

Mr Samuel BESNARD, Adjoint au Maire en charge du développement durable, des déplacements, des transports et du Cadre de Vie.
Me CARMINATI, Membre du Conseil Syndical du 167 avenue Aristide Briand
Me Dominique BARJOU, Directrice de Cabinet de Mr le Député-Maire.

Objet de la rencontre :

Présenter et échanger sur les outils créés à la suite des ateliers de 2015

Résumé de la réunion :

Edith PESCHEUX rappelle le contexte, et Juliette PAPAZIAN l'objectif de cette rencontre.

Echanges sur ces outils :

A noter que les participants aux ateliers relatifs à la sécurité en 2015 n'étaient pas les mêmes, ainsi de nouvelles questions sont abordées.

Sophia DIAGNE présente le résultat du travail des ateliers 2015 :

- "**fiches réflexes**" destinées aux Cachanais ayant pour but de mieux les informer sur les démarches à suivre :
- ✓ une fiche réflexe sur le **dépôt de plainte, le dépôt d'une pré-plainte ainsi que le dépôt de main courante**. Le but est de rappeler comment effectuer une plainte et vers qui s'adresser.

Le groupe estime que la fiche est claire et simple d'utilisation. Un paragraphe pourrait être ajouté en haut de la fiche pour rappeler dans quels cas une plainte doit être déposée. Par ailleurs, l'adresse du commissariat de Cachan mentionné en pied de page reste à titre informatif, n'étant pas accessible au public pour effectuer une plainte en cette période d'"état d'urgence". Le groupe propose d'ajouter sur un internet, sur la page où se situera la fiche, d'ajouter un commentaire précisant que toutes les démarches administratives de dépôt de plainte sont à effectuer au commissariat du Kremlin-Bicêtre et non de Cachan pendant la période dite d'état d'urgence.

Par ailleurs, il est demandé d'inscrire l'adresse du Tribunal de Créteil qui peut être utile étant évoqué dans le texte.

- ✓ une fiche réflexe sur **l'opération tranquillité vacances**. Cette fiche est également validée par le groupe sur le contenu. Il est demandé d'expliquer plus clairement les modalités d'inscription durant les périodes scolaires de l'année et les périodes de vacances estivales.

Par ailleurs, il est nécessaire d'indiquer, pour l'utilisation d'internet, les lieux où se situent les bornes gratuites mises à disposition par la Ville au CCAS ou à la Bibliothèque.

- ✓ une fiche sur les réflexes à avoir pour **éviter les cambriolages**. Celle-ci est validée par le groupe.

Ces trois fiches seront donc modifiées et mis en ligne sur internet afin que les amicales des locataires et les conseils syndicaux en fassent la diffusion. Le format A4 est validé également. La Ville imprimera des fiches qui seront à disposition des habitants au sein des services Prévention Médiation Sécurité et Habitat Logement.

- Lors des ateliers 2015, les participants avaient également demandé la création d'un article dans le Cachan Magazine destiné à "tous" rappelant que des comportements individuels peuvent gêner la vie au quotidien des Cachanais.

Sophia DIAGNE sollicite le groupe de travail sur ce sujet et propose, un tour de table afin de repérer les points récurrents à aborder. Les comportements récurrents qui gênent au quotidien :

- le stationnement dit "sauvage" devant les boulangeries ou les équipements publics tels que les écoles ou les crèches (à l'angle de la rue Schoelcher et rue Camille Desmoulins ou à proximité de Carrefour des poulets ou rue de la Division Leclerc, école Belle Image, ou la crèche de la Cité Jardins, ou encore devant l'IUT, etc). Ce stationnement ne dure que quelques minutes, mais induit des dangers au niveau des passages piétons notamment, des problèmes de fonctionnement au niveau du quartier.
- les excès de vitesse qui induisent des dangers notamment dans les secteurs scolaires ou étudiants (rue Marcel Bonnet, ou aux saussaies, sur la RD avenue Léon Blum). Il est proposé d'informer qu'un radar sera mis en place à titre préventif afin de mobiliser les usagers sur le danger qu'impliquent les excès de vitesse
- les vitesses des vélos ou scooters au niveau de l'allée de la Bièvre ou de la rue Pierre et Marie Curie qui peuvent présenter un danger pour les piétons
- les panneaux indiquant des travaux voire même un itinéraire bis en raison de travaux (rue Etienne Dolet par exemple) déplacés ou supprimés impliquent des difficultés pour les voitures, les piétons, les vélos dans la gestion des espaces.
- les nuisances sonores tels que les chiens qui aboient de façon intempestive la journée et sont laissés dehors dans des jardins en pied d'immeubles ou sur les balcons par leurs maîtres.
- le non respect de poubelles telles que le jet d'ordures par les fenêtres ou des détritiques laissés à l'abandon dans les parcs ou sur les aires de jeux des enfants.

Le but étant de faire un article qui montre en quoi le comportement de chacun peut être source de gêne pour la collectivité et de donner des outils pour lutter contre les comportements inciviques.

Relevé des décisions :

- avoir les fiches réflexes disponibles sur le site afin que les amicales et les conseils syndicaux puissent les diffuser